

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUN 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 39

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 33/1567 :

Portant création d'un emploi permanent de responsable technique du centre aquatique Francis Nicole

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphan).

ABSENTS :

MM. TIONOHOUE Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, BELLON Stéphan, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1567-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°33/1567 : Portant création d'un emploi permanent de responsable technique du centre aquatique Francis Nicole.

Direction des Ressources Humaines - Direction des Ressources

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8.2°;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux agents contractuels ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du développement des infrastructures sportives, la commune s'est dotée d'une nouvelle piscine dans le quartier de Terre Sainte. Afin de mettre en valeur et de faire fonctionner cette structure,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **DE CREER l'emploi permanent de Responsable Technique au centre aquatique Francis Nicole.**

A/ Motif pour la création de l'emploi :

Le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique sus visé, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant d'un cadre d'emplois de catégorie B.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique (lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté).

B/ Intitulé de l'emploi :

Responsable technique (emploi permanent de catégorie B).

C/ Nature des fonctions :

▪ **Assurer l'entretien et la maintenance du centre aquatique :**

- Assurer la surveillance, le pilotage et la maintenance des installations (maintenance des équipements, relevés des fluides, analyses de la qualité de l'eau, approvisionnement et réglage des produits de traitement...), en lien avec le prestataire chargé du contrat de maintenance ;
- Coordonner et prioriser les interventions techniques (préventives et curatives) : entretien courant, contrôles réglementaires, visites de maintenance, vidange annuelle obligatoire...
- Encadrer et suivre les entreprises extérieures et les rapports de maintenance qui sont établis ;
- Faire remonter les besoins de l'équipe en termes d'achats (gestion des stocks, consommables, matériels...) et de travaux ;
- Contribuer au plan d'actions de sobriété énergétique des piscines (formation des agents, suivi des tableaux de bord, planification travaux spécifiques...) ;
- Assurer le contrôle et le suivi du système de sécurité incendie (SSI) de l'établissement ;
- Coordonner la mise en oeuvre des actions d'entretien sur les bassins et des locaux techniques dans le cadre du plan de nettoyage et de la réglementation des normes d'hygiène et du travail ;
- Contrôler la mise en oeuvre et le respect permanent des procédures et des protocoles des prestataires extérieurs (qualifications, habilitations, recyclages ...) ;

Avisé de réception en préfecture
07421974016420240625-33456716
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

- Développer et mettre en place des démarches qualité en cohérence avec l'exploitation et rédiger des procédures d'intervention ;
 - Participer à la gestion des sinistres ;
 - Réaliser avec l'équipe technique des petites réparations diverses dans les domaines électrique, de la plomberie, de la menuiserie et de la maçonnerie sur l'ensemble de l'établissement ;
 - Mettre à jour des registres d'intervention, registre de sécurité et carnet sanitaire, être force de proposition pour faire évoluer le POSS si nécessaire ;
 - Etudier le rattachement des agents d'entretien de l'établissement à l'équipe technique et maintenance ;
- **Missions spécifiques :**
- Dépannage, maintenance et installation des systèmes de chauffage,
 - Maintenance et pose d'organes sanitaires,
 - Interventions sur tuyauteries cuivre, acier, inox, PVC,
 - Mise en place des procédures pour l'ensemble du service.
- **Missions annexes :**
- Selon les nécessités du service, prendre en charge de nouvelles missions dans le respect du statut et du cadre d'emploi correspondant,
 - Assurer ponctuellement l'ouverture et fermeture des équipements.

En cas de recours à un contractuel, son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

D/ Niveau de recrutement :

- Formation et qualifications nécessaires : CAP/BEP et / ou Bac Professionnel M.S.M.A (Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés) ou E.I.E (Equipements et Installations Electriques), Formation management, Formation bureautique...
- Titulaire d'un BTS maintenance ou traitement de l'eau, justifiant d'une expérience professionnelle significative en conduite d'installations techniques et/ou d'une expérience du domaine de la maintenance d'un établissement similaire comportant une importante machinerie : traitement eau, chauffage, climatisation ...
- Habilitation électrique : H0B0-BR,
- Expérience du domaine de la maintenance comportant une importante machinerie : traitement eau, CVC et bâtiments complexes, et dans l'encadrement et l'animation d'une équipe,
- Expérience significative dans le domaine de la Communication (Presse audiovisuel, média, réseaux sociaux....)

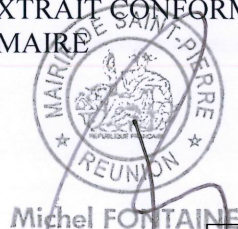
E/ Niveau de rémunération :

La rémunération sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer, des diplômes et de l'expérience professionnelle sur la base de la grille indiciaire d'un grade de catégorie B, à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire lié au métier de manager d'équipe.

Le Maire informe l'Assemblée que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget au Chapitre 012.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1567-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024